



# COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 12 avril 2016

Ouverture de la séance à 19 h 30 avec lecture des délibérations du précédent conseil.

**Absente excusée** : Isabelle LALAOUI qui a donné procuration à Delphine GAIFFE

**Absent non excusé**

**Secrétaire de séance** : Roger GUISSSET

## **1° REMERCIEMENTS**

Les élèves de Mathay de la classe de 4<sup>ème</sup> du collège de Mandœuvre ont remercié le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été allouée lors de leur voyage scolaire en Angleterre.

## **2° FINANCES :**

### **• Vote des taux communaux des 3 taxes :**

- Compte tenu des mesures prises par **l'ETAT** au travers de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 34 621 € et de l'augmentation du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal de 8 000 € : soit - **42 621** €, le produit des contributions directes de 551 723 € communiqué par les services fiscaux était insuffisant pour équilibrer le budget. **En conséquence de quoi, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, a voté une augmentation de la pression fiscale pour combler partiellement ces baisses de recettes:

- + 0,5 point du taux de la taxe d'habitation qui passe de 10,5 à 11 %
- + 1 point du taux du Foncier Bâti, qui passera de 15 à 16%.
- + 1,01 point du taux du Foncier non bâti qui passera de 21.28 à 22,29 %.

- Le nouveau produit de contributions directes passe ainsi à 583 403 € (**+31 680 €**), ce qui se traduira par une augmentation moyenne de la part communale des impôts locaux de 5 à 6 € par ménage et par mois, sur 10 mois.

### **• BUDGETS 2016**

#### **CCAS**

- Le budget de fonctionnement du CCAS est de 23 392.97 €. Parmi les articles principaux de dépense, nous trouvons :
  - 10 000 € environ en fêtes et cérémonies
  - 10 000 € en charges exceptionnelles.
  - 1500 € en bons d'alimentation

Les recettes proviennent essentiellement d'une subvention de la Commune de 10 000 €, d'une reprise de l'excédent du compte administratif de 12 142.97 € et de divers produits pour 1 250 €.

- **FORET :**

- **Fonctionnement :**

- 94 012,54 € ont été inscrits au niveau des dépenses de fonctionnement pour couvrir plus particulièrement :
    - les frais de gardiennage 9 962,54 €.
    - un reversement d'excédent vers la commune de 50 000 €
    - et un virement vers la section d'investissement de 30 000 €.

Les recettes sont assurées essentiellement par un excédent du compte administratif 2015 de 55 432,54 € et les ventes de bois prévisionnelles, tant aux professionnels (31 580 €), qu'aux affouagistes du village (7 000 €).

- **Investissement :**

- 61 859.53 € ont été inscrits en dépenses pour couvrir le déficit 2015 de 19 059.53 € et couvrir les travaux forestiers (solde 2015 et programme 2016) pour la somme de 42 800 €
    - Les recettes proviennent du versement de la section de fonctionnement pour 30 000 € et de la couverture par l'excédent de fonctionnement dégagé au CA, du déficit d'investissement 2015 et des restes à réaliser de 31 859.53 €

- **COMMUNE:**

- **Fonctionnement :**

- **Dépenses : 1 745 662,09 € destinés à couvrir plus particulièrement :**

- charges à caractère général : 614 548.40 € avec deux postes importants
        - l'énergie : électricité et gaz 107 783,40 €
        - le périscolaire : prestations Francas et restauration 191 315 €
      - les charges de personnel (salaires et charges) : 575 200 €
      - charges de gestion courante : 119 700 €
      - les intérêts d'emprunts : 90 000 €
      - un versement vers la section d'investissement : 314 013,69 €
      - le fonds de péréquation (FPIC): 32 000 €

- **Recettes d'un même montant assurées par :**

- La reprise de l'excédent du compte administratif 2015 : 117 033,09 €
      - Produits des services : 73 600 € (Redevance périscolaire)
      - Impôts et taxes : impôts locaux : 1 094 538 € (Impôts locaux, attribution de compensation PMA, F.N.G.I.R (Fonds national de garantie individuelle des ressources) et diverses taxes (Pylônes, électricité, pub, et droits de mutation)
      - Dotations et participations : 252 891 € (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Poste, Caisse Allocations Familiales, Compensation de l'Etat)
      - Autres produits de gestion courante : 157 500 € (Locations et loyers, excédent budget forêt, carrières communales, etc.)
      - Produits de cession : 40 000 € (Vente de terrains)
      - Atténuation de charges : 10 000 €

## ▪ **Investissement :**

- **Dépenses : 2 683 967,93 € destinés au financement**
  - Dépenses non affectées : 350 917,93 € (Solde d'investissement, capital emprunt, reversement 50 % taxe aménagement à PMA.)
  - Achats pour les services communaux: 6 750 €
  - Achats de terrains : 145 000 €
  - Entretien voirie et bâtiments: 22 000 €
  - Achats et travaux pour les écoles : 106 500 € (Vidéo projection et parking maternelle)
  - Mairie environnement : 35 000 € (Déplacement aire de jeux)
  - Aménagement de la rue du PONT: 1 580 000 € (Enfouissement réseaux et voirie)
  - Sécurité : 72 800 € (Vidéo protection et réserve incendie éperon)
  - Développement du village : 365 000 € (Solde étude développement village / Achats terrains et viabilisation)
- **Recettes de même niveau :**
  - Virement depuis la section de fonctionnement : 314 013,69 €
  - Couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser 2015: 119 593,03 €
  - Remboursement de la TVA : 35 000 €
  - Taxe d'aménagement : 7 261,21 €
  - Emprunts et prêts relais : 850 000 € (Taux 1.4% sur 15 ans) + 550 000 € ( Taux 0.7% avec remboursement en 2017)
  - Subventions :
    - Conseil départemental et PMA: 802 600 €
    - Ecoles : 5 500 € (DETR et Réserve Parlementaire)

### **L'ensemble des budgets ont été votés à l'unanimité par tous les membres du Conseil**

- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : La commune de Mathay ayant moins de 50 000 habitants mais se trouvant dans une EPCI de plus de 50 000 habitants, le tarif mis en place sur les emplacements publicitaires fixes applicable à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2017, restera à 20,5 € du m<sup>2</sup>.
- **Sapeurs-Pompiers**
  - Accord des membres du conseil municipal, pour rembourser au corps des Sapeurs-Pompiers, comme pour les années précédentes, la somme avancée de 1934,70 €, destinée à couvrir les cotisations payées à l'union départementale et à la fédération nationale, ainsi que l'assurance hors service et la multirisque.
  - Formation Secouriste : Une participation de 100 € sera versée à l'UDSP 25 dans le cadre des frais engagés pour la formation aux gestes de 1<sup>o</sup> secours réalisée avec 18 élèves de CM2.
- **Emprunt 2016 :**
  - Un emprunt de 850 000 € nécessaire pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs et de la réhabilitation de la rue du Pont doit être mis en place en 2016. Sur les 4 organismes bancaires consultés (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne), 2 n'ont pas répondu à notre sollicitation, la Caisse d'Epargne a été retenue avec un taux fixe de 1,40% sur 15 ans.

- Un prêt relais de 200 000 € sur 2 ans sera mis en place au taux de 0,72% pour couvrir le FCTVA généré par les travaux 2016, en attendant son encaissement en 2017.
- **Voirie Rue du Pont** : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant la réhabilitation de la voirie de la rue du Pont (TRANSROUTE, ROGER MARTIN, EUROVIA/CLIMENT, COLAS). La commission d'ouverture des plis, réunie le 21 mars, a retenu comme moins-disant le groupement Eurovia/Climent, pour la somme de **1 042 683,30 € TTC** : Choix confirmé par le conseil municipal, pour notification à EUROVIA, pour un démarrage des travaux prévu première quinzaine de juin.

**3° ACHATS** : Dans le cadre de l'extension de la zone socio sportive prévue au PLU, la commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles AN 88 et AN 96, d'une superficie de 25.86 ares. La proposition d'acquisition a recueilli une réponse favorable des membres du Conseil : Acquisition qui sera faite par l'EPF au nom de la commune, en attente de rétrocession ultérieure.

#### **4° CCAS / Banque Alimentaire :**

- La convention de partenariat entre la commune et la banque alimentaire a été renouvelée pour l'année 2016, avec tacite reconduction.
- **Epicerie Sociale** : Le projet Epicerie Sociale, qui a pour but de remplacer à terme les distributions de la Banque Alimentaire sur les communes de Mathay et de Mandeuve est en bonne voie de réalisation. Il est rappelé que ce projet revêt un caractère « éducatif » : en effet les bénéficiaires devront s'acquitter de 10% du coût des produits achetés. Néanmoins les colis de « dépannage » resteront d'actualité pour les situations de précarité.

Point à ce jour :

- création d'une association
- local mis à disposition de la mairie de Mandeuve qui en assurera la rénovation et la mise aux normes ERP (Etablissement recevant du public)
- modalités de fonctionnement : critères et commission d'attribution,
- gestion de l'approvisionnement, de la distribution (projet de création mi-temps en contrat aidé)

Cette démarche se poursuit dans le cadre d'un véritable travail d'équipe.

#### **5° JEUNESSE / SCOLAIRE / PERISCOLAIRE**

- **CAF** : Renouvellement de la convention « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2016/2019. Cette convention va permettre à la commune d'encaisser 40 000 € de recettes.
- **Cantine et accueils périscolaires 2016/2017** : Pour la prochaine rentrée scolaire, la grille des tarifs de l'accueil et de la restauration scolaire qui avait 4 échelons en comportera 6, afin d'avoir un meilleur équilibre dans les possibilités des familles.
- **Accueil Maternelle** : A compter de la rentrée 2016, les enfants de la petite section de maternelle seront accueillis au périscolaire.
- **Réouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe** : Après consultation des instances départementales, il est prévu l'ouverture conditionnelle d'une 6<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire ; le poste a été prévu par l'inspection académique après comptage des enfants le jour de la rentrée.
- **Académie** : A partir de la rentrée, nous changeons de zone et appartiendrons à Montbéliard 3, avec une nouvelle inspectrice.
- **RASED** : Nous avons des soucis avec le RASED car la nouvelle inspectrice souhaite prioriser le RASED dans les secteurs sensibles de Valentigney et Audincourt, en « ignorant » Mandeuve

et Mathay. Une pétition a été faite par les parents d'élèves de Mathay et Mandeuire, pour dénoncer ce choix.

- **Ski** : Par manque de neige, une seule séance de ski a pu être organisée par les élèves de CM1/CM2, le 17 mars
- Le **Conservatoire de Montbéliard** interviendra en maternelle pour 7 séances du 13 mai au 24 juin dans le cadre des ateliers périscolaires pour une découverte des instruments de musique.

**6° FORET** : Il est demandé que le délai d'affouage pour les parcelles 25 et 26 soit repoussé au lundi 16 mai inclus.

### **7° ANIMATION-CULTURE**

- **Théâtre** : Les séances de théâtre des 27 et 28 février ont accueilli 160 et 100 personnes, et celle du 9 avril, 140 personnes.
- **Fête foraine** : Les forains ont demandé une prolongation d'une semaine.
- **Expo Photos** : Réalisée les 2 et 3 avril, l'exposition a reçu 265 visiteurs.
- **Le 29 ça conte** : Vendredi 29 avril à 20h15, salle de la mairie, la troupe « A la Lueur des Contes » présentera son spectacle « PORTES DU MIROIR » animé par Emmanuelle Filippi-Hahn, musique de Jean Ray Gélis.
- **Cirque** : Le « Cirque pour Tous » sera sur la place de la Mairie pour une représentation le 25 mai à 14h.
- **Anniversaires** :
  - Nous fêterons le 14 avril les 90 ans de Paulette VERDOT
  - La municipalité a souhaité les 80 ans à Marie Louise GRANJON, Yvette LIARD, Marcelle CASADO,
- **Eperon** : Le centre équestre organise des épreuves de « Trec Amateur » les 21 et 22 mai.
- **Vente Ambulante** : Une vente exceptionnelle de surplus militaire sera organisée le 24 avril de 10h à 13h place de la mairie.
- **Remboursement de frais** : Les frais de SACD engagés par la troupe « Théâtre de Verduire d'Ecot » feront l'objet d'un remboursement de 65,95 €.

### **8° ATTRACTIVITE – ENVIRONNEMENT**

- **INTERNET-Site Communal** : Dans le cadre de la refonte du site communal, nous avons recueilli 5 propositions. Après examen par la commission attractivité, la proposition de M. FRANCOIS Frédéric de la société IllicoWeb a été retenue, pour la somme de 4 800 €.
- **Café Littéraire** : Un café littéraire sera organisé samedi 28 mai à 14h salle Pierre Conraud. 16 auteurs sont déjà inscrits. A cette occasion, un atelier d'écriture sera mis en place par quelques auteurs.
- **Eclairage Public** : La mise en place du luminaire sur les terrains de jeux place de la mairie, sera décalée de 8 jours suite au prolongement de la fête foraine.

### **9° INFORMATIONS**

- **ETAT** :
  - **Aide Parlementaire** : 2000 € ont été attribués à la commune dans le cadre de la mise en place du système de vidéo projection au groupe scolaire élémentaire.
  - **Jury d'Assises** : Ont été tirés au sort sur la liste électorale, comme jurés, MM. Marcel BERTIN, Claude CAGNON, Stéphane CUENIN, Mmes. Colette PRECLIN, Concetta BRAYE, Sonia LACROIX.
- **DEPARTEMENT**

- **Rue du Pont** : Le département nous informe que le montant de l'aide, estimé à fin mars 2016, est de 350 000 € avec une bonification de 70 600 €, (en retrait de 67 400 € par rapport à la première notification), sommes auxquelles viendra s'ajouter une subvention de 57 000 € pour les trottoirs.
  - **Réserve Foncière de la RD 438** : Suite à un courrier de M Le Maire, le département nous informe qu'il souhaite maintenir la réserve foncière inscrite au PLU, afin de préserver l'avenir des infrastructures routières du secteur.
- **PMA**
    - **Clinique de Montbéliard** : Le président de PMA déplore la démarche inadmissible et déloyale de l'investisseur dans le cadre d'une installation possible de la clinique sur des terrains du Pays de Montbéliard.
    - **Journées du Patrimoine** : La 33<sup>ème</sup> édition de la journée du patrimoine aura lieu les 17 et 18 septembre. Un formulaire est à remplir afin de préparer une éventuelle animation dans la commune.
    - **Instruction des autorisations du Droit des sols** : Une contribution fonction de la population est demandée aux communes pour les frais d'acquisition du logiciel d'instruction. Celle-ci s'élève à 647,40 € pour Mathay.
- **INFORMATIONS DIVERSES**
    - **Activité de l'Agence Postale** : Le fonctionnement de l'Agence postale de Mathay reste toujours en tête du tableau des agences du secteur.
    - **Terrain ROTH** : Une proposition de rachat pour le franc symbolique du terrain et de l'habitation insalubre AD 68 sis rue de Valentigney d'une superficie de 2a 33ca : Franc symbolique s'appuyant sur le fait de frais de démolition de l'habitation et de remise en état du terrain supérieurs à la valeur du terrain.
    - **INSEE** : Une enquête sur l'emploi, le chômage, l'inactivité est réalisée dans la commune entre le 11 avril et le 3 mai.